



Les Échos de l'Île du Large



Christian DROMARD,
Président de l'Association
des Amis de l'Île du Large Saint Marcouf

L'une des forces du patrimoine historique, c'est sa pérennité quoiqu'il advenne, ou presque.

Les pyramides d'Égypte ne cessent de nous contempler et nos cathédrales aussi, depuis plusieurs siècles, en dépit des guerres, révolutions, incendies et autres pestes.

Bien sûr, nous sommes conscients de cette effroyable pandémie. Certains d'entre nous sont très activement engagés dans cette guerre, une guerre qui tue. Mais, confinement ne signifie pas renoncement. Les digues ne peuvent se réparer par télétravail.

D'abord, et a priori, nous maintenons nos chantiers, dans la mesure du possible et de ce que la situation et les mesures sanitaires permettront de décider, le moment venu.

J'ai en mémoire une conversation avec un ancien ministre de la Culture de Pologne, juste après la chute du Mur de Berlin, en 1990. Il m'a montré les photos du cœur historique de Varsovie et de Gdansk en 1945 : ce n'étaient que des champs de ruines où les murs restants ne devaient pas excéder plus d'un mètre de haut. Il m'a alors expliqué que le gouvernement de l'époque, dès la Libération, avait décidé que la reconstruction du patrimoine historique était une priorité car c'était l'âme de la Pologne et que, sans cette âme, il n'y aurait pas d'avenir pour ce pays si souvent meurtri par l'histoire. Ce qui fut dit fut fait. Alors que tout le pays subissait une misère noire, les travaux ont été entrepris immédiatement, d'une façon rigoureuse, courageuse et admirable, par tout un peuple et se sont imposés à un nouveau régime pourtant peu favorable au passé. Il y a bien d'autres exemples de ce type dans l'histoire de la conservation des monuments historiques, pour la même raison : la foi en l'avenir finalement.

LA VIE CONTINUE !

Evidemment, la sauvegarde et la remise en valeur de l'île du Large Saint Marcouf n'est pas à la même échelle, mais il y a quelque chose de similaire. N'oublions pas, l'île du Large c'est une épopée qui commence il y a quinze siècles, comme nous le rappelle Julien Deshayes, dans les pages qui suivent.

Pour « notre » île, le pire des virus est sans doute celui de la déshérence dont notre association l'a guérie, et, j'espère, vaccinée contre toute rechute. Une réunion du Conseil Général de la Manche de 1978, avec le préfet de l'époque, relatée ici, grâce au travail d'archiviste de Jean Michel Perignon, nous montre la pérennité des questions, non pas tant pour leur trouver une réponse, mais pour en décider.

Une chose est, sinon certaine, du moins très probable : l'Etat, encore propriétaire de cette île, dont il n'a que faire, ne pourra pas tout, surtout après cette terrible crise sanitaire. Sauf à la remettre en déshérence, au motif d'une politique de protection des oiseaux, ce qui serait excessif : l'Europe n'en exige pas tant et les oiseaux non plus.

Pour cela, il faut, plus que jamais, compter avec le public riverain, avec les élus du territoire, avec ceux qui se mobilisent, avec ceux qui ont pris en mains la sauvegarde de ce monument d'histoire, de cette île unique de la Manche.

En la restaurant, en la mettant en valeur, en l'ouvrant au public, l'île du Large, au lieu d'être un caillou inerte, devient un lieu emblématique d'activités et d'animation de toute cette zone maritime et littorale, et en particulier Carentan, Grandcamp, Saint Vaast la Hougue qui sont nos ports de desserte. Ce sera précieux dans cette « après-crise ».

Dans ce numéro, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux partenaires qui vont nous aider à faire valoir la maritimité de « notre » île, le « Cluster Maritime Français » et « Normandie Maritime », avec tous les clubs nautiques et les filières professionnelles qui souhaitent que l'île du Large puisse accueillir les plaisanciers de Manche est.

Les travaux sont programmés, des bénévoles s'inscrivent pour les chantiers d'été. Les organismes de formation et de réinsertion, partenaires de notre association, ont décidé de maintenir leurs chantiers du mois de septembre.

Nous disposons maintenant d'un nouveau local, qui nous a été très aimablement attribué par la mairie de Carentan dans sa zone portuaire et que je tiens à remercier ici vivement. Une équipe de bénévoles a commencé à l'aménager, en espaces de stockage, de travail et de réunion. C'est un témoignage de plus du soutien actif que nous accordons les élus riverains.

Ce nouveau numéro, vous invite à participer à l'assemblée générale annuelle de notre association, par correspondance, faute de pouvoir organiser une réunion physique, en confinement mais activement, grâce aux informations contenues dans les pages suivantes.

Nous ne savons pas quand et comment nous retrouverons une vie « normale ». Mais cela ne doit pas nous empêcher d'entretenir et de renforcer nos liens, entre nous, entre amis de l'île du Large Saint Marcouf, et de continuer, autant que faire se peut, à agir et à nous développer.

L'île du Large, ce n'est pas un simple monument de plus, c'est un site emblématique d'un nécessaire consensus entre des préoccupations patrimoniales, nautiques touristiques et environnementales d'une part, et, d'autre part, de l'attachement du public pour SON patrimoine, historique autant que naturel, et pour que, de grâce, on le laisse agir !

Saluons ici très amicalement la création de l'association « Pierre en Mer de la Hougue » qui vise à sauvegarder le fort de la Hougue, en organisant là aussi, des chantiers bénévoles, preuve de la relation étroite et active entre les monuments et leur public, même en temps de crise.

La vie continue...

PARTICIPER À UN CHANTIER SUR L'ÎLE DU LARGE

Par principe et parce que c'est dans notre ADN, nous souhaitons maintenir les travaux à effectuer sur l'île du Large. Toutefois, la crise sanitaire du coronavirus nous oblige à être très prudents et à ne prendre les inscriptions que sous réserve que les mesures et les conditions de leur application soient compatibles avec les conditions de vie des chantiers sur l'île.

Il faut aimer la mer, le patrimoine, participer à des travaux et accepter des conditions spartiates, vivre sur un île, en pleine mer.

C'est ouvert à toutes et à tous, à partir de 18 ans, sans compétences particulières.

À suivre en page 2



S O M M A I R E

La vie continue...	1
CHANTIERS 2020	
Participer à un chantier sur l'île du Large	1-2
NOS PARTENAIRES DES CHANTIERS D'INSERTION ET DE FORMATION	
- Le lycée de Laplace, à Caen	2-3
- Des jeunes de la Mission Locale du Centre Manche sur l'île Saint-Marcouf	3
HISTOIRES DE SAINT MARCOUF	
- De l'avenir de l'île du Large : un problème d'actualité... en 1978 !	4
- Les îles Saint-Marcouf et l'histoire de l'abbaye de Nantus	5
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	
AGE / Rapport moral	6-7
AGE / Rapport financier	8
AGO / Orientations & actions 2020-2021	8-9
AGO / Prévisions budgétaires 2020	9
NOS PARTENAIRES MER & NAUTISME	
Le Cluster Maritime Français	10
Normandie Maritime	11
ADHÉSIONS/DONS	12



CHANTIERS 2020

PARTICIPER À UN CHANTIER SUR L'ÎLE DU LARGE

La décision ultime, quant à la prise d'inscriptions pour la saison 2020, ne sera prise que fin juin. Donc, après la parution de ce journal. Par conséquent, nous vous invitons à consulter le site de l'association pour de plus amples informations.

Suite de la page 1

Qui peut participer ?

À priori tout le monde dès lors qu'il est en bonne santé et de bonne constitution.

Nous accueillons également des groupes (scouts etc.) mais ils doivent s'intégrer à l'organisation globale du chantier (repas, rythme, etc.). Il n'est pas nécessaire d'avoir une compétence technique particulière mais toutes sont appréciées et souvent mises à profit : maçonnerie et cuisine sont les plus prisées, mais aussi bricolage, électricité, plomberie, plongée etc...

Quand ?

Les chantiers ont lieu de début août à fin septembre, l'accès à l'île ne nous étant autorisé qu'en dehors des périodes de nidification d'août à avril. Chaque chantier se déroule du lundi au samedi matin, incluant les transports, qui dépendent de l'horaire des marées et de la météo.

Les demandes d'inscription sont prises dans leur ordre d'arrivée au moyen d'un formulaire internet, ensuite les candidats sont recontactés et leur inscription est validée selon la disponibilité dans le chantier demandé, et l'aptitude à intégrer un chantier sur l'île du large.

Quel coût ?

- l'adhésion à l'association, qui permet de bénéficier de la couverture assurance : 20 € (sauf pour les adhérents à jour de leur cotisation) ;
- la participation aux frais d'alimentation et au transport aller-retour sur l'île : 70 € pour le premier chantier du lundi au samedi, (60 € si vous participez à un second chantier, ce qui est réservé aux personnes ayant déjà participé à des chantiers et n'est pas proposé pour une première participation) ;
- À ces frais peuvent s'ajouter les frais spécifiques liés à Rempart pour les participants qui s'inscrivent par le canal de ce partenaire de notre association.

Comment s'y inscrire ?

- D'abord, prendre connaissance des informations relatives au projet et au fonctionnement des chantiers en consultant notre « Guide des Chantiers », publié sur le site de l'association. Assurez-vous d'avoir la motivation et la capacité physique : contrairement à ce que pourraient laisser penser les photos, il ne s'agit pas vraiment d'un séjour sur une île des mers du sud. Les conditions de vie sont difficiles, la météo capricieuse et le travail assez rude. À ces caractéristiques pourraient s'ajouter cette année de nouvelles contraintes liées au protocole sanitaire de la crise Covid : port de masques, mesures de distanciation etc.
- **Vérifiez s'il reste de la place** d'après le calendrier publié sur le site.
- **Si vous êtes adhérent** : contactez-nous aux coordonnées indiquées dans le guide bénévole ou depuis le formulaire contact du site internet

- **Si vous n'êtes pas adhérent** : votre inscription sera gérée soit par Rempart et soit directement par l'Association "Les amis de l'île du Large" selon votre canal de contact.
- Les candidatures sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée, une fois la candidature acceptée sur un chantier selon vos demandes, nous vous adressons les formulaires d'inscription à nous retourner. Les inscriptions ne sont validées définitivement qu'une fois les frais réglés et le dossier à jour, au plus tard un mois avant votre départ.
- Quelques jours avant le départ, vous recevez un courriel vous indiquant l'ensemble des détails concernant le départ et le retour : horaire et lieu de départ (en fonction de votre mode de transport indiqué dans le formulaire de candidature), le nom du pilote du bateau qui vous emmènera sur l'île etc. Toutes les informations relatives aux chantiers sont publiées sur un site réservé aux participants : « l'espace bénévole », dont l'accès vous est ouvert lors de votre inscription.

Comment s'y rendre ?

Pour rejoindre l'île, le transport est assuré depuis la côte sur des bateaux appartenant à l'association ou des convoyeurs bénévoles, ou bien sur des navires de transport de passagers spécialement affrétés pour les chantiers. Les départs s'organisent en fonction des horaires et coefficients de marée des ports suivant :

- De Carentan
- De Grandcamp-Maisy
- De Quineville
- De Saint-Vaast-la-Hougue

Le temps de traversée varie de 15mn à 1h00, selon le port, le bateau et la météo.

Pour rejoindre le lieu d'embarquement qui est confirmé quelques jours avant le départ, vous pouvez venir en voiture ou en train depuis la gare Saint Lazare (Paris-Cherbourg), jusqu'à Bayeux ou Valognes où des services de car assurent la liaison avec les ports, ou descendre à Carentan, la gare se trouvant à proximité du port.

La vie sur l'île

L'hébergement

Le chantier ayant lieu sur l'île, située entre 7 et 14 km des côtes, il n'est pas possible de rentrer chaque soir. Chacun apporte sa tente, qu'il installe dans une zone plate, abritée et déblayée près de l'ancienne poudrière, qui est la base-vie des chantiers et, notamment le lieu des repas. Des douches et des toilettes sèches ont été aménagées dans des bâtiments annexes situés à l'arrière du fort.

Les repas

L'approvisionnement est organisé par l'équipe logistique chaque semaine, en vivres frais pour les quinze personnes qui composent chaque semaine de chantier. Les repas sont préparés dans la poudrière qui a été aménagée à cet effet. Ils sont pris dans la poudrière ou à

l'extérieur selon la météo. Chacun participe aux tâches de préparation des repas selon l'organisation définie collectivement et vos talents seront sûrement appréciés.

Les travaux

Les chantiers nécessitent divers types de compétences, plus ou moins techniques, du simple ramassage et transport de pierres à des tâches plus techniques de maçonnerie à la chaux. Les tâches sont distribuées par le responsable travaux de l'association, en fonction des besoins et des compétences.

Les loisirs

En dehors des temps consacrés aux travaux et autres tâches collectives, les participants peuvent profiter de leur temps libre pour diverses activités : musique, lecture, kayak, baignade et flâneries.



Aquarelle d'Anna Brintsova

NOS PARTENAIRES DES CHANTIERS D'INSERTION ET DE FORMATION

Depuis plusieurs années, les Amis de l'île du Large organisent des chantiers de formation et de réinsertion avec des organismes spécialisés. Parmi eux, le lycée Pierre-Simon de Laplace, de Caen et la Mission Locale pour l'Emploi de Carentan et Saint Lo. Ces chantiers, prévus tout au long du mois de septembre, pourraient se développer bien davantage si nous disposions d'une plus grande accessibilité, notamment en début d'été et d'un meilleur hébergement.

Pour les organisateurs, outre l'acquisition pratique de techniques de maçonnerie, c'est aussi une expérience de vie dans un site qui oblige à la cohésion entre tous les participants, tout en éveillant la curiosité que peut susciter la conservation d'un tel monument historique.



Vincent DEBROISE
Professeur principal



Thomas BRACQOBIEIN
Administrateur de l'AILSM

Vincent Debroise est professeur de Génie Civil « Construction et Réalisation des Ouvrages ». Il encadre et accompagne ses élèves sur l'île chaque année, avec Thomas Bracqobien qui est l'encadrant de l'association et administrateur.

Il recrute ses élèves à la sortie de la classe de 3^e des collèges et dispense une formation aboutissant à différents diplômes : Certificat d'Aptitude Professionnelle, Baccalauréat Professionnel, Brevet de Technicien et de Technicien Supérieur, dans les domaines de la construction, du bois, de l'énergie, du design et des arts appliqués, ainsi que du sport de haut niveau.

Chaque année le lycée accueille 1 080 élèves, en internat et externat et réunit 130 enseignants.

Depuis quatre ans, l'association des Amis de l'île du Large accueille la classe de Terminale Baccalauréat Professionnel Technicien du Bâtiment, option Organisation et Réalisation de Gros Œuvre, pour une semaine de travaux sur l'île du Large fin septembre.

Ces travaux sont entrepris dans le cadre de la programmation convenue entre l'Architecte des Bâtiments de France, la Conservation Régionale des Monuments Historiques et notre association.

Le lycée Pierre-Simon de Laplace, à Caen

Par Vincent Debroise

Le Lycée Laplace est un des principaux établissements d'enseignement technique du Calvados, spécialisé dans la formation aux métiers de l'habitat et des travaux publics.



L'équipe du lycée de Laplace en 2019, sur l'île du Large

CHANTIERS 2020

Pendant leur séjour sur l'île, les élèves sont encadrés par leur professeur principal – Vincent Debroise – et par des bénévoles de l'association, dont Thomas Bracqbién qui est également un de nos administrateurs et qui coordonne les relations avec ce lycée.

« Pour moi, professeur principal de cette classe de Terminale, le chantier sur l'île du large a plusieurs objectifs. C'est d'abord un temps de cohésion entre tous les élèves en dehors de l'établissement scolaire sur une île classée monument historique.

Ce projet pédagogique s'inscrit complètement dans le programme de cette classe de Baccalauréat Professionnel Technicien du Bâtiment "Organisation et Réalisation du Gros Œuvre".

Ces élèves ont l'obligation d'effectuer 22 semaines de PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) durant leurs 3 années de formation au sein du Lycée Laplace. Cette semaine sur l'île St Marcouf compte comme une semaine de PFMP à part entière. Juste après la semaine effectuée sur l'île, les élèves partent en entreprise pour valider une

partie de leur formation. Ces élèves de Terminale passeront le Baccalauréat Professionnel à la fin de leur année et partiront pour certains dans la vie active alors que d'autres poursuivront leur étude en BTS.

Sur l'île, les élèves réalisent des travaux de maçonnerie (pose de pierres, réalisation de dallage, rejointoiement de pierres, consolidation de murs etc..) pendant une semaine. Ces différents travaux sont réalisés sur un site merveilleux et atypique, ce qui ne laisse pas les élèves indifférents.

La majorité des élèves n'a pas la possibilité de travailler sur un monument classé au cours de leur PFMP, c'est d'autant plus enrichissant pour eux car ils doivent travailler en respectant l'architecture de ce site, ce qui est très particulier et cela demande une grande exigence de travail. D'autre part, certains travaux doivent être réalisés en fonction des

marées, obligeant ainsi les élèves à s'adapter à ce phénomène naturel.

Après les journées de travail, les jeunes passent des moments de convivialité, en allant pêcher, faire un peu de canoë etc..., tout cela sans oublier d'aider au bon fonctionnement de la vie en collectivité sur le site (préparation des repas, vaisselle etc...). Nous nous retrouvons dans l'ancienne poudrière pour le dîner et une ambiance conviviale s'instaure entre les élèves et les adultes. Enfin, après une semaine sur l'île du Large, et parfois, après avoir essayé quelques averses, coups de vent voire tempête, les élèves sont ravis de cette expérience professionnelle.

C'est une chance de pouvoir bénéficier d'un site de chantier de cette sorte, une chance utile, formatrice et très enrichissante pour les élèves du lycée Laplace. »

Des jeunes de la Mission Locale du Centre Manche sur l'Île Saint-Marcouf



Mission Locale
Centre Manche
par Nicolas BANSARD
Directeur de la Mission
Locale du Centre Manche

Le partenariat entre les associations Mission Locale du Centre Manche et les « Amis de l'île du Large Saint-Marcouf » a débuté au printemps 2018 avec l'étude d'un chantier bénévole permettant à des jeunes, dans le cadre de la Garantie Jeunes, de se confronter à une expérience inédite alliant **développement personnel** (motivation et dépassement de soi), **développement de compétences sociales et comportementales** (soft skills) et **compétences professionnelles** (acquisition de gestes techniques transférables).

Le lien entre les deux associations a permis très rapidement de construire une action de réhabilitation du patrimoine maritime en même temps qu'une expérimentation de vivre ensemble dans un environnement « inhabituel » et hors du commun pour ces jeunes peu habitués à quitter leur territoire (île inhabitée distante d'une heure de bateau du continent).

Un premier chantier bénévole, encadré par les deux associations, s'est déroulé du lundi 10 au vendredi 14 septembre 2018. Un second s'est déroulé du lundi 9 au 13 septembre 2019. Ces deux chantiers ont concerné 16 jeunes inscrits sur la Garantie Jeunes et accompagnés par l'antenne carentanaise de la Mission Locale du Centre Manche. Aucun des jeunes ne connaissait, avant, ce chantier bénévole, l'île de Saint-Marcouf, ni n'avait de compétences dans le secteur de la maçonnerie traditionnelle. Aucun d'eux n'avait également d'appétence pour l'exercice de ce métier.

FINALITÉ ET OBJECTIF DU PROJET

Dans le cadre de ce projet, la Mission Locale du Centre Manche a souhaité travailler 3 dimensions nécessaires pour la construction de parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes accompagnés :

1-Le développement personnel

À travers ce chantier bénévole, les jeunes de la Mission Locale ont pu travailler **l'estime de soi et la confiance en soi** par une mise en situation qui permet une prise de conscience expérimentale pour les jeunes. La situation de l'île de Saint-Marcouf (considérée par les autorités maritimes comme un navire en mer, à distance d'une heure de bateau du continent) a également permis de travailler une dimension importante pour la construction personnelle et le développement du parcours social et professionnel des jeunes qui en bénéficient : **le dépassement de soi**.

En effet, en participant à la réhabilitation d'un patrimoine maritime classé aux monuments historiques, les jeunes ont exprimé, au retour de cette action, le sentiment d'avoir participé à **une action socialement utile, motivante et valorisante**. « Les encadrants, sur place nous ont fait confiance... », « J'ai restauré un bout de digue qui va rester après mon passage sur l'île... », « C'est génial de penser que j'ai pu contribuer à sauver le fort de l'île de Saint-Marcouf... » ; « Je ne pensais pas que j'étais capable de tout cela... » sont les expressions au retour du chantier qui montre **la valorisation ressentie par les jeunes** après leur semaine de travail sur l'île.

Vivre pendant 5 jours sur une île inhabitée a également permis aux futurs participants de se prouver qu'ils ont une multitude de **ressources** et qu'ils sont capables de **les activer**.

L'environnement et les conditions spartiates de vie sur l'île oblige les jeunes à se dépasser en oubliant le « confort » de leur vie quotidienne et en puisant dans leurs ressources personnelles pour se prouver qu'ils possèdent une **vraie capacité d'adaptation, une aptitude à diriger leur existence et à trouver des solutions aux problèmes** ou aux difficultés qui ont pu survenir pendant le séjour.

2-Le développement de compétences comportementales

Le **support pédagogique** mobilisé (rénovation des murs de la digue qui font office de brise-lames) et l'**obligation de vie commune** pendant la durée du chantier a permis aux jeunes participants d'acquérir de nombreuses compétences comportementales qui pour-



ront être réactivées dans leur parcours d'insertion futur : **Curiosité, Sens du collectif, Motivation, Audace, Gestion des émotions, Confiance, Communication, Gestion du stress, Résolution de problèmes, Empathie, Gestion du temps, Créativité**.

À l'occasion de ces deux éditions, la mobilisation de ces compétences ont permis aux jeunes de réussir le pari qu'ils s'étaient fixés avant de partir : tenir une semaine dans un environnement inconnu, en compagnie d'autres jeunes parfois inconnus. Ils ont également réalisé des tâches professionnelles qu'aucun d'eux ne connaissait et n'avait appréhendé dans leur passé personnel ou professionnel.

Les encadrants techniques ont ainsi remarqué qu'« en quelques jours, de ce contexte insulaire particulier, les jeunes se sont créés une autodiscipline, ont découvert qu'ils peuvent être autonomes et surtout qu'ils peuvent travailler ensemble ».

Enfin le lien qui s'est établi avec les conseillers de la Mission Locale qui ont participé au chantier avec les jeunes a évolué. « Nous avons travaillé d'égal à égal avec les jeunes et partagé des moments très forts... »

Le chantier de Saint-Marcouf a permis de mettre en avant des **capacités d'adhésion, d'engagement et de persévérance**, mais également de travail d'équipe, qui sont les clés d'une réussite personnelle et professionnelle future.

3-Le développement de compétences professionnelles transférables

En travaillant sur un **support patrimonial et environnemental**, les jeunes ont pu développer un certain nombre de **compétences et de gestes professionnels**.

En 2018 et 2019, pour la grande majorité de ces jeunes, le support technique était inconnu. Cependant les retours ont été très positifs. Benjamin a « **découvert un métier et aimerait poursuivre dans cette voie** ». Marine, qui possède une formation dans la mode a montré de l'intérêt pour l'activité : « **Lorsque je découvre un matériau insolite, comme le ciment, j'essaie de le comprendre pour m'en inspirer plus tard** ».

Nous pouvons d'ores et déjà mesurer la transférabilité des gestes, postures et activités exercées sur l'île pendant les temps d'activité de rénovation.

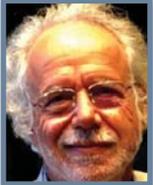
En conclusion

Parce qu'elles conjuguent des **valeurs humaines, la compréhension et la résolution des problèmes rencontrés, le respect de l'autre, et la réalisation d'actions concrètes au service de l'intérêt général**, le chantier des « Amis de l'île du Large Saint-Marcouf » prouve qu'au travers d'une vie collective et d'un travail à réaliser, des solidarités se construisent, des jeunes s'engagent et se révèlent. **L'expérience collective en grandeur réelle favorise ainsi l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être** qui viennent utilement nourrir les parcours d'insertion et d'autonomie des jeunes.

En constituant des moments privilégiés de citoyenneté active et du vivre ensemble, **le chantier de l'île Saint-Marcouf a été, pour les jeunes participants, un vecteur de citoyenneté et de solidarité, d'ouverture à l'environnement qui les entoure, d'éducation au développement et d'acquisition de compétences**. Autant de valeurs attendues dans le monde économique qui les attend dans un avenir, espérons-le, très proche.

HISTOIRES DE SAINT MARCOUF

...de l'avenir de l'Île du Large : un problème d'actualité... en 1978 !



Jean-Michel PERIGNON,
Jean-Michel Perignon est Conservateur Général Honoraire du Patrimoine et responsable du pôle travaux de l'association. Il effectue des recherches sur la construction du port et les différents projets de réaménagement. Cette étude fera l'objet d'une prochaine publication.

L'avenir de l'île du Large a fait l'objet de nombreuses discussions et notamment lors d'une séance d'une commission du Conseil Général du département de la Manche, en 1978.

Ce texte reprend les principaux passages du procès-verbal d'une réunion, retrouvé par Jean-Michel Perignon dans les archives se rapportant aux îles Saint Marcouf.

À peu de choses près, ces échanges pourraient être tenus aujourd'hui... et les solutions proposées, à l'époque, ressemblent fort à celles que suggère notre association.

Précisons qu'à cette époque, l'île n'était ni cadastrée, ni rattachée à une commune, ni classée, ni protégée, ni en zone Natura 2000. Elle n'était que propriété du domaine public de l'État.

En 1978 : commission du Conseil général de la Manche

« M. Laisney :

Il y avait là non pas un port de plaisance mais un port de relâche, le seul de la baie de Seine et un but de promenade, l'un et l'autre très souvent fréquentés au point de compter parfois, notamment en période estivale, plus de 100 personnes sur l'île du large.

Les tempêtes de l'hiver dernier ont considérablement aggravé les dégâts faute de réparation d'urgence évaluées en 1976 à environ 1 million de francs. On les chiffre actuellement aux environs de 3 millions de francs affectant le chenal d'accès au port, le môle de protection, le débarcadère avec ses escaliers de granit, une tourelle et le mur extérieur des fossés. S'il n'y est pas porté remède assez rapidement, les dommages vont encore s'accroître et compte tenu de l'intérêt présenté par le site, ne serait-il pas possible de prendre des dispositions d'abord d'ordre administratif pour régler l'attribution de la domanialité, ensuite pour constituer un groupement d'intérêt associatif au Département de la Manche, le département du Calvados, l'Établissement Public Régional et les Chambres de Commerce, et pour faire établir un devis général de remise en état par tranches de travaux échelonnés dans le temps, enfin pour obtenir de l'État les crédits nécessaires à la sauvegarde de son patrimoine.

M. le Président :

Je me permets de vous indiquer qu'il me paraît assez délicat de trouver la formule juridique associant en groupement économique deux départements et une région.

M. Jourdan :

M. le Président je vous remercie. Lors d'une réunion qui s'était tenue aux Affaires Économiques, il y a environ 2 ans, je crois, nous avons discuté sous la présidence de M. Aguiton, des ports de plaisance et des aménagements possibles. ...

M. Aguiton :

Je voudrais essayer de répondre à la fois à notre ami Laisney et à notre ami Jourdan.

En ce qui concerne Saint Marcouf, il le sait bien d'ailleurs, c'est un problème difficile et surtout difficile en raison du coût, disons-le franchement, parce que l'intérêt du projet en soi n'est pas contestable encore que,

comme il l'a souligné avec beaucoup d'honnêteté, c'est plutôt un port de promenade qu'un port de refuge ou de relâche.

Il est exact aussi que certaines organisations du Département du Calvados sont intéressées à juste titre par Saint Marcouf : on les comprend, ils n'ont pas d'îlots.

Il y aura un montage financier difficile ; les trois millions de francs dont il parle, cela est lourd ; mais il est non moins vrai, il l'a souligné et il eut bien raison de le dire, que, s'il y avait eu des travaux confortatifs faits avant la grande tempête, nous n'en serions pas là. Tout le monde était d'accord pour dire il y a 7 ou 8 ans qu'avec 30 ou 40 millions d'anciens francs, on pouvait conforter Saint Marcouf et enlever quelques rochers qui barrent un peu l'entrée ; après, c'était 100 millions d'anciens francs, la tempête arrive, c'est 300 millions d'anciens francs. Je suis convaincu que nos successeurs, parce que c'est une affaire à longue échéance Saint Marcouf, comprendraient mal qu'on laisse tomber ce fort tout à fait extraordinaire qu'est Saint Marcouf. Il y aura un montage difficile probablement pas dans le cadre indiqué par notre ami Laisney. Du point de vue financier ce serait très difficile ; on trouvera peut-être une solution. Je lui dis très franchement - il sait d'ailleurs qu'on en a parlé à la commission des Affaires Économiques, et je réponds du coup à M. Jourdan en même temps, lorsque le groupe de travail fera son plan en tenant compte aussi bien des équipements lourds très importants - mais peu nombreux, ne serait-ce que pour des raisons financières - que des équipements légers qui peuvent être effectivement très nombreux et très ouverts au tourisme social ou populaire, la terminologie importe peu, quand on fera ce plan-là, on va se trouver devant le problème de Saint Marcouf qui ne va pas entrer dans les créneaux habituels.

Alors on trouvera une solution originale je l'espère pour Saint Marcouf.

M. Laisney :

M. le Président, mes chers collègues... L'île du Large qui nous intéresse essentiellement aujourd'hui comporte un petit port de relâche, le seul en baie de Seine, fréquenté surtout en été par des plaisanciers venant de la Manche, du Calvados, de Seine Maritime, voire de la côte anglaise.

Son intérêt touristique est indéniable.

Je vous ai signalé combien les infrastructures avaient souffert : le môle de protection du port, le débarcadère, la tourelle, les fossés de protection du port, d'abord pendant les combats de la libération, ensuite du fait des tempêtes de l'hiver 1977-1978, il n'est pas sûr que les dégâts n'aient pas encore été aggravés au cours de la tempête des 31 décembre 1978 et 1^{er} janvier 1979. Et l'on atteint maintenant des chiffres énormes qui ont effrayé votre commission. Le département de la Manche n'est guère en mesure d'y faire face parce qu'il a d'autres

priorités. Mais il ne doit pas pour autant s'en désintéresser.

Il convient d'avoir en mémoire, en effet, qu'il s'agit là d'un patrimoine national dont la sauvegarde intéresse d'abord l'État mais également les départements voisins, voire la région. Des organismes aussi divers que le Conservatoire du Littoral, la protection des sites, le tourisme ont également leur mot à dire. Aussi je souhaite qu'on n'écarte pas la possibilité de bâtir un dossier spécial dont pourrait être chargé M. le Directeur Départemental de l'Équipement. Ce sont des crédits d'État essentiellement qui devraient être dégagés dans ce cas d'espèce, crédits alloués à la suite des tempêtes, crédits d'urgence pour un site en cours de classement, etc.

Dans un premier temps il ne s'agit pas de créer, mais de sauvegarder quelque chose qui pourrait être précieux pour nos successeurs. En d'autres lieux, tel sur la côte d'Azur ou le Languedoc Roussillon, on n'hésiterait pas à le faire et je ne souhaite pas personnellement qu'en raison de l'état d'abandon des îles, un promoteur avisé ne propose un jour aux domaines de s'en rendre acquéreur. À tout perdre, ce serait une solution préférable à la ruine qui se prépare. Et pourtant, je connais une association départementale de jeunesse de notre département qui serait prête à en faire bénéficier les générations qui nous suivent et à en assurer la gestion si les travaux de remise en état et de protection lui étaient apportés.

M. le Préfet :

Le représentant de l'État que je suis, avec beaucoup d'intérêt, a entendu l'exposé juridique et historique très complet de M. le Conseiller Général Laisney... Mais ce que je dois dire aussi, c'est que lorsque j'avais, l'an passé, visité les communes de la côte Est à Saint-Vaast, je crois qu'à un moment donné on avait envisagé de créer un centre de voile sur les îles Saint Marcouf mais, compte tenu du caractère dangereux des courants et, par conséquent, des difficultés d'accès, et je parle sous le contrôle des éminents navigateurs qui sont parmi les membres du Conseil Général, l'association en question avait reculé devant les risques encourus. Ceci étant, avec mon collaborateur, M. Delorme, nous allons avoir une réflexion que nous vous soumettrons sur les problèmes que posent les îles Saint Marcouf. »

Pour compléter :

La question de sécurité, se pose notamment du fait de l'état actuel du port qui, faute d'entretien, s'est dégradé et a rendu son accès difficile, d'autant qu'il n'y a aucun balisage.

Toutefois, cela demande une certaine pondération : notre association effectue plus de 150 débarquements et embarquements à chaque période de travaux de chaque année, sans incidents.

De plus, nous savons qu'à peu de frais, l'entrée dans le port pourrait être grandement facilitée en retrouvant l'accès d'origine, comme l'a démontré Jean-Michel Perignon dans le n° de décembre 2019 des « Échos de l'île du Large ».





Par Julien DESHAYES

Diplômé en histoire de l'art et archéologie médiévales à l'Université de la Sorbonne (DEA), Julien Deshayes anime le Pays d'art et d'histoire du Cotentin. Chercheur associé auprès du Centre de recherches en histoire et archéologie médiévales de l'Université de Caen, il développe des travaux portant principalement sur les établissements religieux et les lieux de pouvoirs du Cotentin, depuis le haut Moyen-âge jusqu'à l'époque ducal, entre autres.

Il est à peu près établi aujourd'hui que l'église de Saint-Marcouf occupe l'emplacement de l'ancien monastère mérovingien de Nantus, fondé au VI^e siècle par le saint patron de la paroisse. Les origines de cette fondation sont documentées par deux « vies » du saint, dont la plus ancienne semble appartenir à la seconde moitié du VII^e siècle ou au début du siècle suivant. Celles-ci indiquent que Marcouf, né au sein d'une famille noble de Bayeux et éduqué dans la religion chrétienne, vint ensuite parachever sa formation théologique auprès de l'évêque de Coutances, qui lui conféra la dignité presbytérale et l'envoya prêcher les populations de son diocèse. Le texte précise qu'il reçut, par la révélation nocturne d'une vision céleste, la mission de se rendre auprès du roi Childebart (511-548), afin d'obtenir de lui le domaine de Nantus, situé au bord de l'océan, non loin de la ville appelée Coutances (*Situs in littore Oceani maris, non valde procul ab urbe appellatur Constantina*), pour y fonder un monastère.

Cette première donation, constituée d'un fisc royal (*"fiscum in Constantino pago qui Nantus dicitur"*) comprenait d'emblée pour dépendances les « *Due Limones* », nos îles Saint-Marcouf, où il est précisé que le pieux fondateur allait parfois se retirer, à l'entrée du carême, pour y vivre en ermite. L'importance de cette retraite insulaire dans la géographie de l'établissement ressort en particulier d'un miracle, mettant en scène le diable apparu au saint sous les traits d'une femme naufragée, dont il parvint à déjouer la tentation. Le texte mentionne ce faisant l'existence d'une construction, une cellule, que le saint s'était construit sur l'une des deux îles. Quelques années plus tard, la communauté monastique de Nantus s'étant considérablement accrue, la donation primitive fut augmentée par Childebart d'une nouvelle concession, étendue sur tous les domaines (*villae*) riverains « *conviées dans leur intégralité à l'usage des moines qui combattaient pour Dieu* ».

Le territoire de l'abbaye de Nantus

Il semble probable en conséquence que le territoire de Nantus s'étendait initialement au-delà de la commune actuelle de Saint-Marcouf. Lorsque l'ancienne *abbatia*, qui avait été démembrée à l'époque des incursions scandinaves, fut rétrocédée vers le milieu du XI^e siècle aux bénédictins de Saint-Wandrille, la paroisse de Saint-Marcouf se trouvait en effet intégrée au sein d'un lot homogène de restitutions, comprenant aussi bien les paroisses riveraines de Fontenay, Foucarville, Saint-Germain et Saint-Martin de Varreville, que Sainte-Honorine d'Audouville et Sainte-Marie de Poupeville. Reporté sur une carte, cet ensemble dessine un long bandeau littoral, délimité à l'ouest par un axe routier d'origine antique, au nord par le ruisseau du Taret et au sud par l'embouchure de la baie des Veys, formant frontière avec le diocèse de Bayeux. L'ampleur de ce

Les îles Saint-Marcouf et l'histoire de l'abbaye de Nantus

domaine monastique peut surprendre mais un schéma d'extension très similaire caractérisait également en Cotentin l'abbaye mérovingienne de Scesiac, elle-aussi fondée au VI^e siècle avec l'appui du roi Childebart. Son territoire était délimité à l'est par l'ancienne voie romaine (dite *viam publicam*) menant d'Avranches vers Coutances et à l'ouest par la mer, en incluant la propriété des îles Chausey. Côté nord, son territoire s'étendait jusqu'à la rivière de Vendelée et au sud se limitait au Thar, qui formait frontière entre les diocèses de Coutances et Avranches. A Portbail, site historiquement mal documenté mais archéologiquement réputé pour son baptistère monastique du VI^e siècle, nous avons pu établir que le territoire primitif de l'*abbatia* se développait également sur un bandeau littoral délimité par une voie romaine, côté est, et par la mer à l'ouest. L'ermitage implanté depuis le haut Moyen-âge sur la « *maîtresse île* » de l'archipel des Ecrehous fonctionnait sans doute, à l'instar de celui des îles Chausey et de l'Île d'Amont des Saint-Marcouf, comme une retraite insulaire à l'usage de cette abbaye.

L'octroi de si vastes domaines relevait manifestement d'une démarche concertée, menée en bonne entente par la royauté franque et les autorités épiscopales. Cette stratégie de grandes concessions visait probablement à déléguer un rôle étendu d'encadrement des populations à ces communautés monastiques naissantes. Durant cette période de stabilisation de la jeune monarchie franque, à l'intérieur de territoires armoricains fraîchement acquis, la création de ces grandes exemptions monastiques représentait aussi un enjeu d'intégration politique. L'implantation de ces domaines abbatiaux sur les marches frontalières du Cotentin n'est d'ailleurs probablement pas fortuite. Cela suggère au contraire que ces établissements ont pu exercer un rôle fondateur dans l'organisation territoriale de ce secteur à l'époque franque. Aux côtés du roi Childebart

- demeuré célèbre pour sa générosité envers les abbayes et pour sa violente politique anti païenne - on sait que l'évêque saint Lô de Coutances fut un soutien actif des moines établis dans son diocèse. Il est en particulier cité par Venance Fortunat pour avoir présidé aux funérailles de saint Pair, le fondateur de Scesiac, et aurait aussi assisté à celles de saint Marcouf, à une date proche du milieu du VI^e siècle. Son culte est en particulier attesté à Foucarville (église Saint-Lô), l'un des villages faisant partie de l'ancien territoire abbatial de Nantus.

Un site monastique établi sur des ruines romaines ?

L'un des chapitres de la *vita* de l'évêque Vigor de Bayeux, autre contemporain de Marcouf, relate comment celui-ci avait obtenu du roi Childebart la confiscation des biens d'un temple païen établi sur le Mont Phaunus, aux portes de sa cité épiscopale, puis sa donation en tant que fisc royal afin d'y établir une basilique chrétienne. Ce processus de confiscation, de fiscalisation puis de rétrocession du patrimoine des communautés païennes encore actives défini une méthode sans doute assez courante de constitution des biens d'église dans la Neustrie du VI^e siècle. La démarche suivie par saint Pair à Scesiac, où il aurait aussi éradiqué, avant de s'y établir en ermite, les rituels d'un « *peuple aveugle, célébrant dans l'orgie la fête de ses dieux* », fut sans doute similaire. Aucune donnée de cette nature n'est fournie par la *vita* de Marcouf, qui se contente de stipuler l'octroi par Childebart d'un titre de propriété sur un fisc royal, ainsi que l'envoi d'un fonctionnaire chargé de délimiter le territoire concédé. La présence à l'intérieur de l'église actuelle de deux gros blocs lapidaires antiques suggère toutefois que l'on aurait pu, ici aussi, procéder à la récupération d'éléments d'un

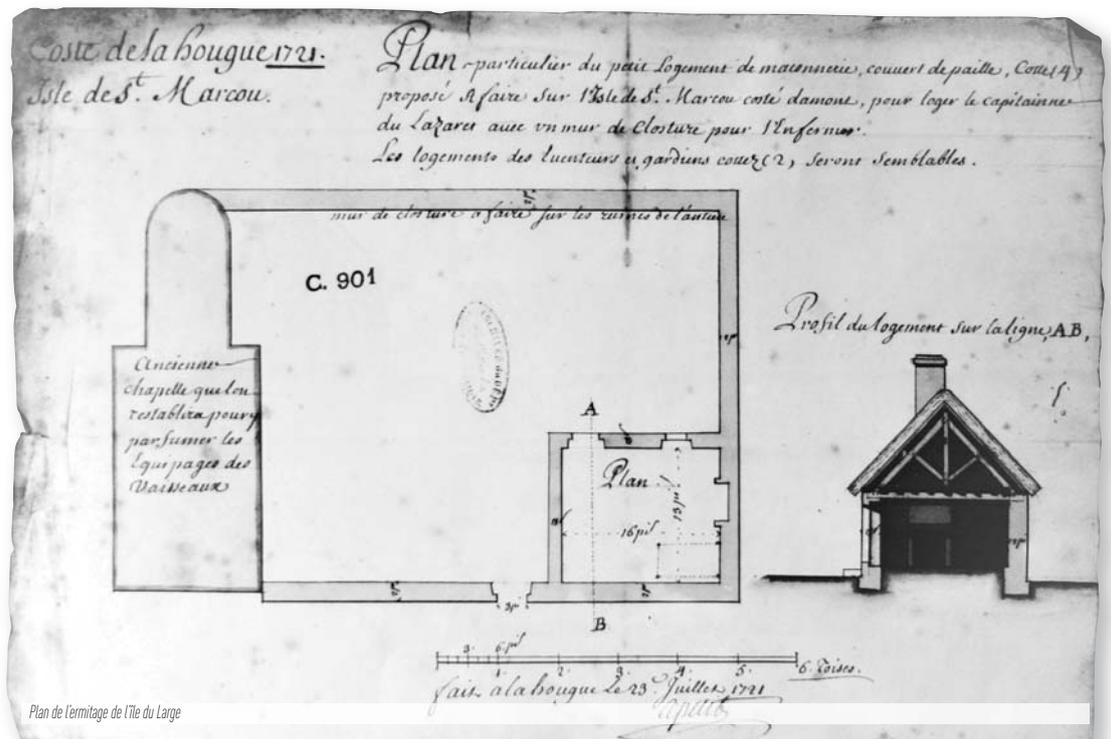
sanctuaire préchrétien. L'un de ces éléments correspond à un fût de colonne à décor d'écaillés, façon tronc de palmier, réutilisé dans l'édifice comme fonts baptismaux. Le second est une imposante base attique en calcaire d'Yvetot-Bocage, déposée à l'entrée de la chapelle nord, pour servir aux dépôts des cierges devant la statue de saint Marcouf. D'après leurs proportions, ces deux blocs isolés proviennent nécessairement d'un ou plusieurs édifices monumentaux. Seule une étude archéologique du site permettrait peut-être d'en identifier l'origine mais leur présence suggère bien que Nantus, comme aussi à Portbail et à Scesiac, un établissement antique aura précédé la fondation de l'abbaye mérovingienne.

Nous essaierons, dans une prochaine publication de l'Association des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf, d'évoquer le fonctionnement et le devenir postérieur de cette communauté.

Bibliographie sommaire :

- Arcisse de CAUMONT, « Saint-Marcouf », Bulletin Monumental, t.7, vol. 27, 1861, p.130-131 et p.134-136.
- Charles GROSSET, « Hypothèse sur l'évangélisation du Cotentin. IV Saint Marcouf », Revue de la Manche, Fasc. 82, Avril 1979, p. 39-69.
- Lucien MUSSET, « Monachisme d'époque franque et monachisme d'époque ducal en Normandie, le problème de la continuité », in Aspects du Monachisme en Normandie (IV^e-XIII^e siècles), Paris, 1982, p.55-74.
- Julien DESHAYES, L'Église paroissiale de Saint-Marcouf et l'histoire de l'abbaye de Nantus », Vikland, vol. 22, 2017, p. 36-50.
- Pierre FLOBERT, « Saint Marcouf, de Childebart I^{er} à Charles X », dans : Corona Monastica : moines bretons de Landévennec, histoire et mémoire celtiques. Mélanges offerts au père Marc Simon, Rennes, 2004.

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ADHÉRENT ? C'EST FACILE... RENDEZ-VOUS EN PAGE 12



Plan de l'ermitage de l'Île du Large

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2020 DE L'ASSOCIATION

Dans le contexte sanitaire actuel, notre AG annuelle — qui est une obligation légale — ne pouvant avoir lieu physiquement, nous vous proposons d'y participer par correspondance.

En plus de l'assemblée générale ordinaire (AGO), s'y ajoute une assemblée générale extraordinaire (AGE) pour décider de modifications de statuts et, avant cela, vous avez à approuver ou désapprouver, la tenue par correspondance de ces assemblées générales.

Pour cela vous disposez d'un bulletin de vote à nous renvoyer dans l'enveloppe T jointe à ce journal. Vous n'avez pas à l'affranchir, c'est déjà fait.

Les questions sont répertoriées dans l'ordre du jour ci-dessous, et développées dans les pages qui suivent. Certaines renvoient — si vous souhaitez davantage d'information — à des documents disponibles sur le site de l'association à la page « Assemblée Générale 2020 ».

Bien entendu, vous serez informés des résultats des votes par le site de l'association et par la prochaine publication de votre journal.

Au nom des membres du Conseil d'Administration, je vous remercie d'avance de l'intérêt que vous porterez à cette démarche, certes inhabituelle, mais vos réponses démontreront la vivacité de notre association, même dans ces circonstances particulières.

À bientôt,

Christian Dromard, *Président*

**CONDITIONS
IMPORTANTES**

Pour voter, il faut être à jour de sa cotisation 2020.

Si ce n'est pas encore le cas, vous pouvez renseigner la partie bulletin d'adhésion ou de renouvellement, qui figure en dessous du bulletin de vote et le renvoyer avec votre vote, accompagné d'un chèque du montant de votre cotisation dans l'enveloppe T jointe à ce journal. Ne collez pas de timbre, elle est déjà affranchie.

Les votes doivent parvenir à l'association avant le 30/06/2020. Au-delà de cette date, les votes ne seront plus pris en considération.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Approbation de la tenue de ces assemblées générales par correspondance

Vous avez à l'approuver ou à vous y opposer, sur la tenue exceptionnellement par correspondance de ces assemblées générales. Si une majorité des adhérents s'y opposait, elles seraient annulées et reportées à l'après-crise. Si au contraire cette procédure est adoptée par une majorité des adhérents, cela vaudra pour validation.



➤ Vote sur la tenue par correspondance : **AGE 1**

Modification des statuts

Selon la loi, toute modification des statuts d'une association doit être soumise au vote des adhérents, réunis en assemblée générale extraordinaire. Ces modifications, élaborées par le CA, portent sur des adaptations rendues nécessaires par le développement de l'association, de ses activités et du contexte de l'île du Large.

Les statuts actuels et les statuts modifiés sont consultables sur le site web de l'association (*page Assemblée Générale Extraordinaire 2020, statuts modifiés*).



➤ Vote sur les modifications des statuts : **AGE 2**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ordre du jour / EXERCICE 2019

Rapport moral de l'exercice 2019

Bilan des chantiers, rétrospective des actions, rétrospective presse, situation générale et institutionnelle



➤ Vote sur le rapport moral : **AGO 1**

Rapport financier

Présentation des comptes 2019



➤ Vote sur le rapport financier : **AGO 2**

Orientations 2020

Travaux et avenir de l'île



➤ Vote sur les orientations 2020 : **AGO 3-1**

Budget prévisionnel 2020

➤ Vote du budget prévisionnel : **AGO 3-2**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

RAPPORT MORAL - Rétrospectives des actions 2019

- **Janvier** : suite de la polémique autour de la consultation publique sur le projet d'arrêté préfectoral de protection du biotope des Îles Saint Marcouf, mobilisation des élus du territoire ;
- **22 janvier** : rencontre de Christian Dromard, Xavier Grawitz et Pierre Thomine pour l'AILSM, avec Marc Lefèvre, Président du Conseil Départemental de la Manche. Point de situation et perspectives de reprise de l'île ;
- **26 février** : publication de l'arrêté préfectoral de Biotopie par le préfet de la Manche ;
- **26 mars** : l'AILSM comparaît devant le Tribunal Correctionnel de Cherbourg ;
- **23 avril** : le Tribunal Correctionnel de Cherbourg relaxe l'AILSM ;
- **29 avril** : présentation du projet alternatif de l'association aux élus du territoire qui assurent l'AILSM de leur soutien ;
- **16 mai** : l'AILSM adresse un recours contre l'APPB au Ministre de l'Ecologie ;
- **6 juin** : 75^e anniversaire du Débarquement ;
- **13 juin** : réunion AILSM à la DRAC Normandie : Conservateur Régional des Monuments Historiques, Architecte en Chef des Monuments Historiques en charge de l'île du Large, Architecte des Bâtiments de France, information sur l'étude et reconstruction de la digue du port de l'île du Large ;
- **25 juin** : Solitaire du Figaro. Les bateaux virent autour de l'île du Large ;
- **24 juillet** : arrêté du Préfet Maritime Manche-Mer du Nord instituant une zone de non-navigation autour de l'île de Terre, selon les orientations retenues par Natura 2000 ;
- **6 et 7 juillet** : stand-exposition de l'association à Carentan, lors du regroupement des bateaux participant au tour des ports de la Manche ;
- **20-21 juillet** : festival « *Encres et Ancres* » de Saint-Vaast-la-Hougue ;
- **27 juillet** : publication d'une vidéo de présentation de l'association (voir sur le site) ;
- **1^{er} août – 30 septembre** : travaux sur l'île ;
- **12 août** : inauguration de la vedette « Belle de Carentan » qui assurera des promenades en mer, autour des îles et pourra participer à certains transports pour l'association, depuis Carentan ;

- **30 août** : réunion sur l'île avec le Conservateur Régional des Monuments Historiques, l'Architecte en chef des Monuments Historiques, l'Architecte des Bâtiments de France, le responsable des Phares et Balises et l'équipe travaux de l'AILSM : étude de reconstruction de la digue nord, bilan des travaux 2019 et préparation de la programmation 2020 ;
- **12 septembre** : rencontre de Christian Dromard avec Laurent Ronis-Le Moal, (Directeur de Cabinet d'Hervé Morin, président de la Région Normandie), point sur les actions en cours et perspectives de reprise de l'île et d'association de la région avec les départements de la Manche et du Calvados ;
- **21 septembre** : Assemblée Générale de l'AILSM à Saint-Vaast-la-Hougue ;
- **3 octobre** : Assise de la mer du conseil départemental du Calvados et plan stratégique dans lequel figure le projet de l'île du Large ;
- **8 octobre** : rencontre de Christian Dromard, Pierre Thomine et Xavier Grawitz pour l'AILSM avec Marc Lefèvre président du Conseil Départemental de la Manche ;
- **6 novembre** : rencontre de Christian Dromard avec Jean-Léonce Dupont, président du Conseil Départemental du Calvados, Point de situation sur le projet de reprise de l'île, confirmation de l'engagement de soutien du Conseil Départemental du Calvados au Département de la Manche dans un projet de reprise, de mise en valeur de l'île et d'ouverture au public ;
- **19 novembre** : attribution par Le Maire de Carentan, M. Jean-Pierre Lhonneur d'un nouveau local pour notre association, dans la zone portuaire ;
- **25 novembre** : l'AILSM envoie une lettre au président du Conseil Départemental de la Manche, avec copie au président du Conseil Départemental du Calvados et au président de la Région, pour faire part de notre préférence pour une reprise de l'île par les trois collectivités territoriales sous la tutelle de la Manche. (Compte-rendu disponible sur le site) ;
- **Novembre – Décembre** : test de récupération d'eau sur l'île.

N DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF

Revue de Presse 2019

Ces articles sont consultables sur le site de l'association (Assemblée Générale 2020 / revue de presse 2019).

Une année plutôt riche en relations presse, avec, en point d'orgue, la présentation au journal télévisé de 20 heures sur TF1 le 4 septembre (<https://www.facebook.com/TF1leJT/videos/395391714494794/?t=6>), d'un très beau reportage sur les travaux de l'Île du Large et de l'association et un suivi toujours assidu de FR3 Normandie, de Ouest-France, de la Presse de la Manche et de la Manche Libre.

Merci aux journalistes qui s'intéressent à l'Île du Large et à notre association, contribuant ainsi à sa valorisation et à son devenir.



Gilles Bouleau présentant le reportage de TF1 sur l'Île du Large au JT de 20h le 4 septembre

- **De grandes ambitions pour le fort de l'Île du Large** (La Presse de la Manche, 4 novembre 2019, Géraldine Lebourgeois)
- **Saint-Marcouf : une île peut être ouverte au public** (Ouest-France, 15 octobre 2019)
- **Un chantier très enrichissant pour les jeunes** (La Presse de la Manche, 15 octobre 2019)
- **9 jeunes sur un stage** (La Presse de la Manche, 13 septembre 2019)
- **Neuf jeunes en stage aux îles Saint-Marcouf** (Ouest-France, 12 septembre 2019)
- **L'Île du Large Saint-Marcouf : un joyau à restaurer** (JT 20h TF1, présentation de Gilles Bouleau, 4 sept. 2019)
- **Biodiversité, patrimoine, tourisme, l'avenir incertain des îles Saint-Marcouf** (France 3 Normandie, 6 août 2019, Pauline Comte)
- **L'avenir incertain des îles Saint-Marcouf** (France 3 Normandie, août 2019)
- **Îles Saint-Marcouf : les premières terres libérées** (Ouest-France, 27 juillet 2019)
- Vidéo de présentation de l'Île et de l'association (juillet 2019)
- **Saint-Marcouf : un projet pour l'Île du Large** (Ouest-France, 5 mai 2019)
- **L'Île mérite mieux que d'être un simple perchoir à goélands** (La Presse de la Manche, Corinne Gallier, 3 mai 2019)
- **Les Amis de l'Île du Large relaxés** (La Presse de la Manche, 26 avril 2019)
- **Île Saint-Marcouf, ouverte un jour au public ?** (La Presse de la Manche, Corinne Gallier, 4 avril 2019)
- **Île St-Marcouf : discordance entre goélands et travaux** (Ouest-France, 30 mars 2019)
- **Saint-Marcouf : les bénévoles au tribunal** (Ouest-France, 27 mars 2019)
- **Tempête sur les îles Saint-Marcouf !** (La Presse de la Manche, 27 mars 2019)
- **Arrêté préfectoral de protection de biotope concernant Saint-Marcouf, commentaire du GONm concernant l'arrêté de biotope** (Lettre interne, forum et site internet du Groupement ornithologique Normand (GONm), 5 mars 2019, Gérard Debout)
- **Le fort de l'Île du Large va pouvoir être restauré** (La Presse de la Manche, 27 février 2019)
- **Île Saint-Marcouf : des travaux jugés utiles** (Ouest-France, 12 février 2019)
- **L'action de l'association doit être poursuivie** (La Presse de la Manche, Corinne Gallier, 5 janvier 2019)

RAPPORT MORAL - La protection environnementale

2019 aura été une année très riche en actions diverses, mues par notre objectif : défendre l'île comme un site remarquable, la rendre accessible - pas seulement pour ses oiseaux - ce qui permettra de restaurer ce monument historique reconnu comme tel.

Ce protectionnisme, excessif à certains égards, tend à faire de l'espace maritime et littoral de la zone Baie de Seine occidentale (située à l'ouest d'une ligne de Port-en-Bessin à Barfleur) une zone sanctuarisée ou peu s'en faut.

Les actions judiciaires montrent que le projet de mise en valeur de l'île par notre association se heurte à une résistance qui semble vouloir interdire tout examen d'un projet alternatif.

L'action, suscitée par le GON contre l'association, a été diligentée par la DREAL, via l'ONCFS. Évidemment, l'AILSM a été relaxée. (voir les *Échos du Large* de décembre 2019).

L'arrêté de biotope du Préfet de la Manche, amalgamant abusivement les deux îles Saint Marcouf, amplifie ce climat délétère, et nous force à recourir devant le Tribunal Administratif. C'est une procédure longue et incertaine. Elle est quasi-obligatoire, dans le fonctionne-

ment actuelle de l'administration, si on ne veut pas que l'île du Large devienne définitivement inaccessible et, donc que le fort soit abandonné aux seuls oiseaux.

Cela ne signifie pas pour autant que l'AILSM s'oppose à la protection des oiseaux et de l'environnement en général, mais que - avec l'appui scientifique dont elle s'est dotée - elle conteste la pertinence de certaines mesures. C'est son droit le plus strict et c'est même un devoir.



Les chantiers

La météo déplorable du mois de septembre nous a conduit à annuler deux semaines de chantiers ce qui nous a empêché de réaliser tout ce qui avait été prévu.

Au moins, cela confirme, si besoin, que l'accès à l'île du Large reste délicat et que les craintes d'y voir se développer un deuxième Mont Saint-Michel ou un « Club Med », révèlent un très grand sens de l'humour chez certains de nos contradicteurs...

(voir bilan chantiers, sur la page Assemblée Générale 2020 du site de l'association).

Le projet alternatif

Notre projet alternatif pour l'île du Large a été bien reçu par les élus territoriaux et locaux qui le soutiennent et la presse s'en est fait largement l'écho.

Il reste à approfondir et à affirmer certaines orientations.

Le journal « Les Échos de l'Île du Large »

La première parution de cette nouvelle publication portait essentiellement sur nos activités, sur notre projet alternatif et les actions en cours. Il a été diffusé à 600 adresses environ. Les retours sont très positifs et encourageants. Un tirage a été effectué pour répondre à la demande. En tout, près de 1 000 destinataires l'auront reçu.

Un nouveau local

Dans le cadre de la réorganisation de sa zone portuaire, la Mairie de Carentan a proposé à l'association un nouveau local plus grand, pouvant abriter une salle de réunion, un bureau, un stockage d'archives, de matériel et des bateaux à hiverner. Il est situé dans la zone dite de la « Briquetterie », derrière l'aire de carénage de longue durée.

L'avenir de l'île toujours en suspens

Notre association défend un projet de reprise par le Département de la Manche, appuyé par le Calvados et par la Région, en perspective du projet alternatif de l'AILSM. Plusieurs démarches sont entreprises dans ce sens. Les collectivités territoriales sont prêtes à s'engager, mais posent une condition sine qua non : l'ouverture au public, ce que nous nous réclamons.

Vote pour l'approbation de ce rapport moral, AGO 1



Présentation devant les élus à Carentan

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2020 DE L'ASSOCIATION

RAPPORT FINANCIER - Bilan 2019

Les comptes 2019 font état d'une certaine stabilité, tant en dépenses qu'en recettes, comparativement à l'exercice précédent.

C'est le reflet de la situation de l'association qui est en attente d'une décision sur le statut de propriété de l'île.

L'évolution du nombre d'adhérents en 2019 n'est pas significative, sinon par sa stabilité, liée au fait d'une assemblée générale qui avait dû être reporté tardivement, en fin du mois de septembre.

Vous avez à voter ce bilan 2019 en cochant la case correspondante du bulletin de vote (AG0 2).



Pierre THOMINE
Trésorier de l'association



Françoise LECROISEY
Comptable bénévole



Laurence LEMELLETIER
Gestionnaire bénévole des adhésions

Recettes	
Ressources propres	4 587 €
Subventions d'exploitation	70 525 €
Autres produits de gestion	15 643 €
Produits financiers	685 €
Total	91 440 €

Dépenses	
Achats	5 189 €
Autres achats et charges externes	53 934 €
Dotations aux amortissements	4 538 €
Charges exceptionnelles	673 €
Résultat de l'exercice	27 106 €
Total	91 440 €

Bilan 2019	Actif	Passif
Fonds associatif et réserves		195 155,47 €
Fonds associatif avec droit de reprise		68 817,97 €
Matériel amortissable	43 809,70 €	
Autres immobilisations	29,30 €	
Amortissements matériel		17 294,98 €
Stocks de marchandises	1 406,00 €	
Dettes		1 097,33 €
Créances	16 096,00 €	
Valeurs mobilières de placement	225 003,60 €	
Disponibilités	21 764,30 €	
Charges constatées d'avance	1 362,39 €	
Résultat		27 105,54 €
Totaux	309 471,29 €	309 471,29 €

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION SUR L'APPROBATION DES COMPTES 2019

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2019 faisant apparaître un bénéfice de

27 105,54 €

RÉSOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale constate que le résultat économique à affecter s'élève à :

- Bénéfice de l'exercice
- Réserve pour projet associatif consommée

27 105,54 €
19 109,32 €
46 214,86 €

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter ce résultat comme suit

- Réserve pour projet associatif 1/3 bénéfice 2019
- Autres réserves

9 035,18 €
37 179,68 €
46 214,86 €

RÉSERVES APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

AUTRES RÉSERVES

- À nouveau au 01/01/2020
- Affectation 2/3 bénéfices 2019 (27 105,54 € x 2/3)
- Réserve pour projet associatif consommé

195 155,47 €
18 070,36 €
19 109,32 €
232 335,15 €

RÉSERVE POUR PROJET ASSOCIATIF

- À nouveau au 01/01/2020
- Réserve pour projet associatif consommée
- + affectation 1/3 bénéfices 2019 (27 105,54 € x 1/3)

68 817,97 €
-19 109,32 €
49 708,65 €
+9 035,18 €
58 743,83 €

ORIENTATIONS & ACTIONS 2020-2021

Compte tenu de la crise sanitaire, ces orientations et actions sont proposées pour les années 2020 et 2021, en perspective de notre objectif statutaire de sauvegarde et de réouverture au public de l'Île du Large.

Elles s'organisent autour de :

- l'adaptation de la programmation des travaux pour 2020, voire pour 2021
- l'avenir de l'île,

avec la souplesse et les adaptations que l'évolution de la situation sanitaire nécessitera.

LES TRAVAUX

Bien que la situation sanitaire liée au Coronavirus soit incertaine, nous maintenons les chantiers et la programmation initialement prévue avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques et avec l'Architecte des Bâtiments de France. Cette programmation a été élaborée avec notre architecte, Édouard Grisel, et nos adhérents de l'équipe travaux – Jean-Michel Perignon et Patrice Berton.

Nous déciderons de leur maintien ou de leur annulation, en tout ou partie, à partir du 15 juin. À cette date, le cas échéant, nous organiserons les mesures de protection sanitaire. Les travaux non effectués en 2020 seront reportés dans la programmation 2021.

La mise en œuvre des chantiers prévus avec les organismes de formation et de réinsertion, en septembre-octobre, sera décidée ultérieurement, en fonction de l'évolution des règles sanitaires et du programme de ces organismes, avec leur responsable.

Programmation 2020/2021

- **Rejointements** : du couronnement du pignon de la poudrière de 1864 / de la partie sommitale des soutènements de la rampe à canons Nord / de la partie sommitale des soutènements de la rampe à canons Sud / du caniveau de la tour défensive / du caniveau du rempart du port.

- **Sécurisation du corps de garde Nord-Est** : étaieage, purge, cristallisation et pose d'un filet de protection.
- **Consolidations** : de la contre-escarpe de la Cognée / à l'extrémité de la digue Nord / au sud du quai de déchargement.
- **Achèvement des relevés du port**, visant à évaluer les travaux nécessaires au rétablissement de la passe d'origine, d'accès au port.

Le détail des travaux programmés est consultable sur le site de l'association.

L'AVENIR DE L'ÎLE

Contextes et principes

Avec cette crise et ses conséquences, il est possible que l'État, ayant bien d'autres préoccupations, soit davantage enclin à prendre en considération une proposition de reprise par les collectivités territoriales.

Par son expérience, son ancienneté et sa capacité de mobilisation, notre association peut se placer en partenaire de ce projet qu'elle a initié avec le soutien des collectivités territoriales riveraines.

L'Île du Large est emblématique, notamment pour toute la zone Manche Est, d'un nécessaire consensus – qui reste à établir – entre activités humaines et protection de l'environnement.

N DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF

Projet de reprise par le département de la Manche, avec l'appui du département du Calvados et de la région Normandie

Avant la crise, le président du Conseil Départemental de la Manche était prêt à faire reprendre l'île par le département, très probablement sans le Conservatoire du littoral. En effet, la participation de cet organisme, dans le cas précis de l'île du Large, n'est pas adaptée : celui-ci n'a ni la compétence ni les moyens budgétaires pour assurer la restauration et la conservation d'un site dont le bâti représente plus de 90% de sa surface et est intégralement classé Monument Historique. De fait, il aurait été obligé de s'adosser au département, dans un montage juridico-administratif inutilement complexe.

L'île du Large contribuant à l'attractivité culturelle, nautique et touristique de toute la zone Baie de Seine, il est logique de mobiliser les collectivités territoriales riveraines.

La mise en valeur de l'île du Large, sa conservation et sa gestion s'inscrivent parfaitement dans les domaines de compétences de ces collectivités (nautisme, patrimoine, tourisme) qui constituent un cadre administratif plus pertinent et plus pragmatique.

Le Département du Calvados a inscrit le projet de mise en valeur et de préservation des îles Saint Marcouf, en soutien de la dynamique portée par le Département de la Manche dans ses orientations stratégiques. (voir sur le site de l'association)

La Région Normandie pourrait également participer à ce projet.

Mise en valeur

C'est ce que notre association a proposé l'an dernier en présentant aux élus du territoire son « Projet alternatif » le 29 avril 2019 et qui a été proposé et voté lors de notre assemblée générale du 21 septembre 2019 à St-Vaast-la-Hougue (voir sur le site « Projet Alternatif » et « Les Échos de l'Île du Large » de décembre 2019).

Cette perspective de reprise implique d'approfondir la proposition de projet alternatif et, notamment :

- le transport et l'organisation de l'accueil du public, touristes et plaisanciers,
- la restauration de l'accessibilité du port et de sa protection,
- les options juridiques de reprise et de gestion du site (bail, contrat de délégation de gestion, etc.) pour notre association, en relation avec les collectivités territoriales,
- une préprogrammation de la restauration,
- la création d'un comité scientifique de suivi environnemental et ornithologique s'assurant de la bonne conservation environnementale de l'île.

Faire reconsidérer l'interprétation des règles d'accès et de protection environnementales

Ce projet et cette éventuelle reprise du site par une ou plusieurs collectivités territoriales impliquent également de poursuivre les actions visant à rendre l'île de nouveau accessible au public et faire reconsidérer :

- l'arrêté municipal interdisant l'accès du public à l'île du Large qui n'a été pris que pour préserver la commune de rattachement de toute responsabilité en matière de sécurité ;
- l'arrêté préfectoral de biotope qui amalgame abusivement les deux îles, tendant, subrepticement, à étendre la fonction de réserve ornithologique de l'île de Terre sur l'île de Large, sans tenir suffisamment compte des exigences d'accès liées aux travaux à entreprendre ni d'accueil du public et des plaisanciers. Nous avons déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans ce sens qui est en cours d'instruction ;
- l'inscription en liste verte UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) de la zone Baie de Seine Occidentale qui risque de renforcer une tendance à la sanctuarisation de la zone, au détriment de ses activités humaines, sans concertation préalable avec les différents acteurs, dont les collectivités territoriales et notre association.

Notre association ne cherche pas à nier la qualité environnementale de l'île, ni de celle de la zone Baie de Seine occidentale et leur protection, mais seulement d'éviter des restrictions excessives et inutiles, rendant l'accomplissement d'un projet de mise en valeur, plus que nécessaire et justifié, encore plus difficile.

C'est la raison pour laquelle, le projet de mise en valeur intègrera une proposition d'un comité de suivi scientifique, visant à mesurer l'impact des activités humaines sur l'écosystème de l'île.

Un site nautique par excellence

L'île du Large étant la seule île accessible de la zone Manche-Est mer du Nord, elle constitue de fait une destination nautique dont la mise en valeur et l'accessibilité est fort attendue par les plaisanciers et constitue une raison supplémentaire pour sa restauration et sa mise en valeur.

- L'association veut donc promouvoir l'île du Large auprès des mondes du nautisme et de la mer. Pour cela l'association va s'appuyer sur les réseaux du Cluster Maritime Français, ainsi que celui de Normandie Maritime. (voir page partenaires nautiques et maritimes).
- De la même façon, l'association poursuit et intensifie ses contacts avec les clubs nautiques de Manche Est et tous les organismes fédérant le monde de la plaisance.
- Un groupe de travail a été formé dans ce sens avec Xavier Grawitz administrateur et ancien officier de Marine Marchande, Dominique Tincelin, administrateur ancien trésorier de la Fédération Française de Voile et navigateur, Dominique Blondet et François André, membres de l'association, navigateurs et régatiers.

Autres actions

Dans la mesure des possibilités et des opportunités, l'association participera à certaines manifestations locales ou régionales comme elle l'a fait jusqu'à maintenant, venant en appui de ses orientations.

Elle prévoit également de renforcer la communication avec ses adhérents et la gestion des adhésions, grâce à Laurence Lemelletier qui a pris en charge cette fonction, et la poursuite de la publication de notre journal « Les Échos de l'Île du Large ».



Vous avez à voter sur cette orientation en cochant la case correspondante du bulletin de vote (AGO 3-1)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Les prévisions 2020 ont été établies sur la base des années précédentes, pondérées par une baisse probable des activités de chantiers en raison du contexte sanitaire. Comme l'an dernier nous provisionnons des rémunérations extérieures : l'évolution probable du statut de l'île nous oblige à développer une argumentation solide, tant juridique que scientifique, pour être entendus, ce qui nécessite des expertises externes.

En ce qui concerne les travaux, la programmation a un coût, il nous faut être crédibles et nous espérons toujours obtenir les autorisations qui nous permettraient de faire intervenir des entreprises, par exemple pour améliorer l'accessibilité du port.

Ces prévisions sont donc tout à fait indicatives, mais nos réserves nous permettront de faire face si l'évolution du statut de l'île devait nous amener à envisager de programmer des travaux plus importants, dans le respect des exigences imposées par le classement « Monument Historique ».

Vous avez à voter le budget prévisionnel en cochant la case correspondante du bulletin de vote (AGO 3-2)



Recettes	
Livres et produits dérivés	600 €
Participation chantiers	3 000 €
Subventions	25 525 €
Fondations	45 000 €
Dons	6 000 €
Cotisations	9 000 €
Produits divers	1 800 €
Total	90 925 €

Dépenses	
Achats, fournitures et assurances	15 000 €
Chantiers (travaux, alimentation chantiers transports, bateaux)	9 000 €
Rémunérations (intervenants, architectes, cabinets d'études, avocats)	40 000 €
Services extérieurs (publicité, communication, missions...)	13 000 €
Frais bancaires et charges de gestion	4 000 €
Amortissements	4 500 €
Total	85 500 €

NOS PARTENAIRES MER & NAUTIS

Avec 640 kilomètres de littoral, la Normandie dispose du deuxième trait de côte français derrière la Bretagne (1 772 km). La Région compte 24 ports de plaisance pour 11 794 places à flot (3,3 % du total français), dont 1 179 visiteurs, 885 places de port sur mouillages et 652 places de port à sec. Les ports du Havre et de Cherbourg sont accessibles 24/24H et 7j/7.

Les ports normands enregistrent 30 000 bateaux en escale et environ 45 000 nuitées par an sur les ports de la région, particulièrement sur Cherbourg (3^{ème} port d'escale de France) et pour le bassin Ouest Cotentin.

Outre la clientèle normande et parisienne en escale dans les ports de la Région, on enregistre une prédominance de la clientèle anglaise et du Benelux parmi les plaisanciers en escale dans les ports normands.

La flotte de navires de plaisance immatriculés en Normandie est de 101 469 unités, soit 9,4 % du total national. 16,2 % de cette flotte est composée de voiliers, le reste de bateaux à moteurs.

Cette économie représente 32 000 emplois en Normandie, soit 2,5 % de l'emploi total. C'est la 1^{ère} région de pêche de coquillage et conchyicole, elle offre 13 000 places de plaisance à flot, soit 8 % de l'offre nationale.

Quoique de plus naturel pour l'île du Large, seule île accessible et abri maritime de toute la zone Manche Est/Mer du Nord, que de s'entourer de ceux qui ont pour charge de faire valoir la maritimité de notre pays et de notre région. C'est ainsi que les Amis de l'Île du Large adhèrent à ces deux organismes que sont le Cluster Maritime Français et Normandie Maritime et qui se déclarent en faveur de notre projet et nous soutiennent.



Voilier "Région Normandie" en approche de l'île - Course La Solitaire Le Figaro

Le Cluster Maritime Français - CFM



par Frédéric MONCANY DE SAINT-AIGNAN,
Frédéric Moncany de Saint-Aignan préside le CFM depuis 2014. Il est officier de Marine Marchande de 1^{re} classe, ancien Pilote de Seine. Il est également président de l'École Nationale Supérieure Maritime (« l'Hydro »).



Créé en 2006, le Cluster Maritime Français (CMF) rassemble tous les acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature. Il est aujourd'hui composé de plus de 430 entités : entreprises de toutes tailles, pôles de compétitivité, fédérations et associations, laboratoires et centres de recherche, écoles et organismes de formation, collectivités et acteurs économiques locaux, ainsi que de la Marine nationale.

Le CMF accompagne ses membres dans le développement durable et responsable de leurs activités et de leurs projets, en France et à l'international, via différentes actions.

Le CMF assure le rayonnement de l'économie maritime, de ses filières stratégiques et de l'excellence industrielle de ses acteurs, ainsi que des atouts géographiques de la France et de ses richesses en mer.

Le Cluster promeut également l'innovation française, la recherche, la formation, ainsi que les initiatives en faveur de la protection de l'environnement et de l'exploitation durable des ressources en mer.

Le développement de synergies entre les acteurs de l'économie maritime est l'une des actions phares du Cluster Maritime Français, afin que toute l'économie puisse profiter des capacités d'innovation du maritime et des opportunités de business qu'offrent les activités en mer.

Le CMF met en relation les acteurs du maritime, au quotidien et à l'occasion de groupes de travail ou d'événements qu'il organise pour ses membres.

Le CMF intervient auprès des décideurs et des Pouvoirs Publics à la demande de ses membres, ou au bénéfice de l'ensemble de la communauté maritime, pour des dossiers stratégiques et essentiels à leur business.

Parmi les actions concrètes, le Comité France Maritime (initiative du Cluster Maritime Français) a été créé début 2017. Il est co-présidé par le Président du CMF et le Secrétaire Général de la mer. La plateforme regroupe les acteurs publics et privés. Ses objectifs visent à identifier et à prioriser les actions à porter dans le cadre des politiques publiques de l'état en vue du Comité Interministériel de la Mer (CIMER) et de formuler des propositions permettant d'atteindre la vision de la France maritime en 2030.

Pour le Cluster Maritime Français, l'île du Large est effectivement emblématique d'un nécessaire consensus entre les différents régimes de protection et les activités maritimes et nautiques. Elle ne l'est pas seulement pour sa zone maritime propre, mais plus généralement pour que la protection de l'environnement, tout aussi légitime et nécessaire qu'elle soit, ne passe pas forcément par une interdiction d'accès, notamment de cette seule vraie île de toute la Manche Est qui est aussi un des rares monuments de ce genre du patrimoine maritime.

Saint Marcouf dans les livres



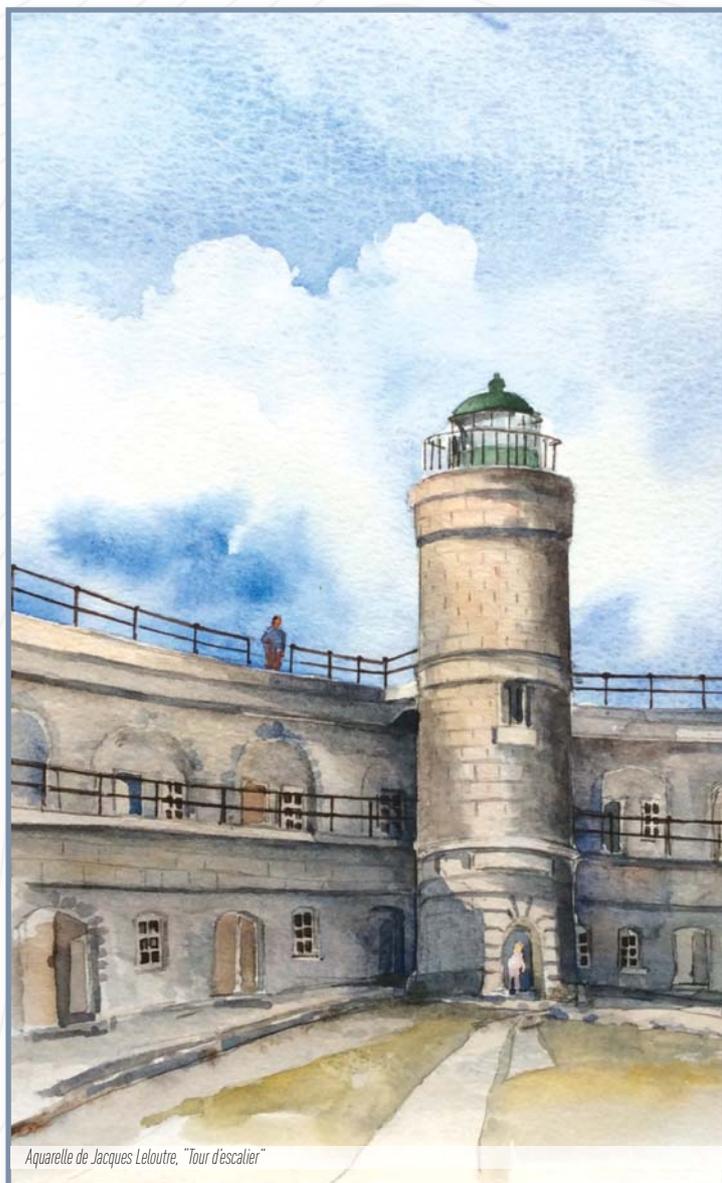
J'irai brûler tes larmes

D'Yvan Michotte aux Éditions « Le Cargo Imaginaire »

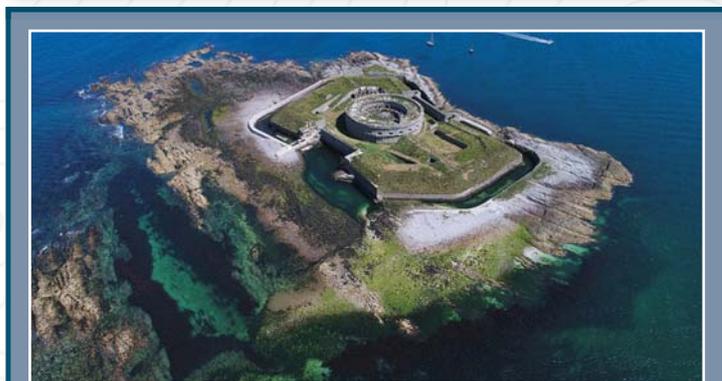
Un roman policier palpitant qui vient enrichir la collection des enquêtes d'Agathe et Pistorius et nous fait naviguer entre la Hougue, Tatihou et... l'île du Large Saint Marcouf. Ceux qui connaissent l'île s'y retrouveront. Un grand moment !

www.lecargoinimaginaire.fr

ME



Aquarelle de Jacques Leloutre, "Tour d'escalier"



« Je viens d'ici » Très beau plaidoyer d'Hervé Morin, pour « sa » Normandie

en 144 pages de couleurs, de paysages, de sites et de monuments... dont l'île du Large Saint Marcouf. Photographies de Guillaume de Laubier.

Aux « Éditions des Falaises » à Rouen et dans toutes les bonnes librairies.

NORMANDIE MARITIME



par Delphine LEFRANÇOIS,
Déléguée Générale

Normandie Maritime a été créée EN 2017, au cours des Assises de la Mer au Havre, avec pour mission : la promotion, le développement et la coordination de la filière régionale de l'économie maritime et fluviale.

Résolument maritime, la Normandie dispose d'atouts maîtres pour conquérir les nouveaux marchés qui s'offrent à elle. 640 km de côte sur l'une des mers les plus fréquentées au monde, infrastructures portuaires et situation géographique inégalables, au carrefour du fluvial et du maritime, notre territoire est une place de marché incontournable. Son tissu industriel, composé à la fois de PME innovantes et dynamiques et de géants des mers leader mondiaux dans leur secteur devraient pouvoir générer un doublement de l'économie maritime et de l'emploi en Région, et faire de la croissance bleue le nouvel eldorado normand.

Née de ce constat début 2018, Normandie Maritime œuvre avec et pour ses adhérents à l'affirmation et au renforcement de cette position dans un environnement en pleine mutation, riche d'opportunités à saisir.

Soutenue par la Région, dont l'une des grandes priorités est de valoriser ses atouts maritimes, Normandie Maritime fédère la multitude d'entreprises et de professionnels qui sont concernés dans des métiers aussi différents que la construction, la réparation et la construction navales, les services et les travaux maritimes, le nautisme et la plaisance.

L'ambition de cette filière est de créer des synergies dans ce secteur de l'économie maritime qui représente plus de 44 000 emplois en Normandie, de renforcer la compétitivité et d'accroître la visibilité des entreprises normandes de l'économie bleue, particulièrement dans les domaines à fort potentiel comme les Energies Marines Renouvelables.

Dès lors, les objectifs de la filière et de ses membres sont définis : développer ensemble des projets struc-



turants et innovants pour le territoire, utiliser en commun les transitions fondamentales comme des leviers pour concevoir de nouveaux produits et services, positionner en réseau nos entreprises et leurs savoir-faire sur les nouveaux marchés. Ensemble, plus forts.

Historiquement tournée vers l'industrie, l'association est également très sensible à la préservation de l'environnement marin, d'une gestion durable du littoral normand, de la préservation de son patrimoine maritime et fluvial et de leur mise en valeur.

L'histoire de la Normandie et de ses habitants est, depuis des siècles, étroitement liée à la mer. Nous avons en tant que normands, la chance incroyable d'avoir une richesse des milieux marins et des paysages littoraux et il est de notre devoir à tous, aussi bien au niveau individuel que collectif, de préserver nos milieux naturels et nos paysages littoraux en anticipant les conséquences des changements climatiques déjà à l'œuvre sur notre littoral.

Mais protection ne rime pas forcément avec interdiction et nous sommes convaincus au sein de Normandie Maritime, qu'une gestion réfléchie de l'environnement permet à chacun de poursuivre des activités nautiques.

C'est dans cet esprit que Normandie Maritime a souhaité soutenir l'association « Les Amis de l'île du Large Saint Marcouf ».

Les travaux engagés et l'implication de ses membres pour préserver, reconstruire et défendre auprès des instances le retour à l'accessibilité de l'île auprès du grand public nous semblent être un formidable leviers pour l'attractivité touristiques de nos côtes.

Au-delà des actions de formation et de chantiers d'insertion, l'association Les Amis de l'île du Large Saint-Marcouf préserve ce joyau du patrimoine normand souvent mal connu du grand public.

Le monde de la plaisance que Normandie Maritime représente se félicite de cette initiative et du potentiel de destination nautique qu'un tel projet représente pour les nombreux amoureux de la mer.

VIKLAND



N° 22, consacré à Saint Marcouf

Un condensé d'histoire sur notre île, où on retrouve les plumes de Julien Deshayes et d'Edmond Thin

Éditions Heimdal - www.editionsheimdal.fr



Association des Amis de l'Île du Large Saint Marcouf

Adhésions & Dons

Nous avons longtemps eu pour devise "une adhésion = un sac de chaux".
Au-delà de l'apport financier, les adhésions fondent la crédibilité de l'association auprès de ses interlocuteurs et sa représentativité.

Tarifs des adhésions 2020

Les adhésions couvrent l'année calendaire (1^{er} janvier - 31 décembre).

- Tarif individuel : 20 €
- Tarif couple : 30 €
- Tarif familles : couple 30 € + 10 € par enfant mineur, parent seul 20 € + 10 € par enfant mineur
- Tarif collectivités : 50 € (mairie, associations, clubs nautiques,...)

Cette adhésion permet de participer aux votes en assemblée générale, mais pas aux membres de la collectivité ou de l'association, ni de participer aux chantiers, ce qui requiert une adhésion individuelle pour des raisons d'assurance.

Adhésions en ligne et paiement par carte bancaire

La gestion des adhésions et des dons en ligne de l'association des Amis de l'Île du Large Saint Marcouf est soustraite à la plateforme HelloAsso. Elle gère les paiements, l'édition des cartes d'adhérent et des reçus fiscaux. La commission de gestion est non-obligatoire et laissée à l'appréciation des donateurs : vous pouvez choisir d'accepter de verser cette somme, de la modifier, ou de ne rien verser.

Pour adhérer en ligne, rendez-vous sur le site :

<http://www.ilesaintmarcouf.com/soutenir-le-projet/adhesions-et-dons>

Adhésions par voie postale (chèque bancaire)

Si vous ne souhaitez pas adhérer par internet, vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion ou le recopier et nous le retourner lisiblement rempli avec votre chèque de cotisation. Pour les adhésions familiales, indiquez les noms et prénoms de tous les membres adhérents. Pensez à renseigner votre adresse courriel, qui constitue un moyen très efficace (et gratuit !) pour vous informer de la vie de l'association.

Pour télécharger le bon d'adhésion depuis votre ordinateur :

<http://www.ilesaintmarcouf.com/wp-content/uploads/2020/01/2020-01-01-Formulaire-adh%C3%A9sion-AAILSM.pdf>

Défiscalisation

Pour les particuliers :

L'association étant reconnue d'intérêt général, les dons et adhésions sont défiscalisables à partir de 20 €, à hauteur de 66 % dans la limite des plafonds fixés par l'administration fiscale. Pour tout don ou adhésion dépassant 20 €, un reçu constituant le justificatif fiscal de votre don vous sera adressé.

Pour les entreprises :

Les dons versés à l'association peuvent venir en soustraction de l'impôt sur les sociétés lors de l'année du versement, au titre de la préservation du patrimoine historique.

Le taux de réduction, est de 60 % du montant du don, jusqu'à 2 millions € et de 40 % au-delà.

Les dons peuvent aussi être effectués en nature ou compétences, en apportant des biens ou des services à l'association. Ces contributions sont alors valorisées au prix de revient ou, pour les biens, à leur valeur nette comptable inscrite à l'actif de l'entreprise.

Les dons d'entreprise peuvent faire l'objet d'une convention de mécénat.

Nous contacter : capstmarcouf@gmail.com

Les Échos de l'Île du Large

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF

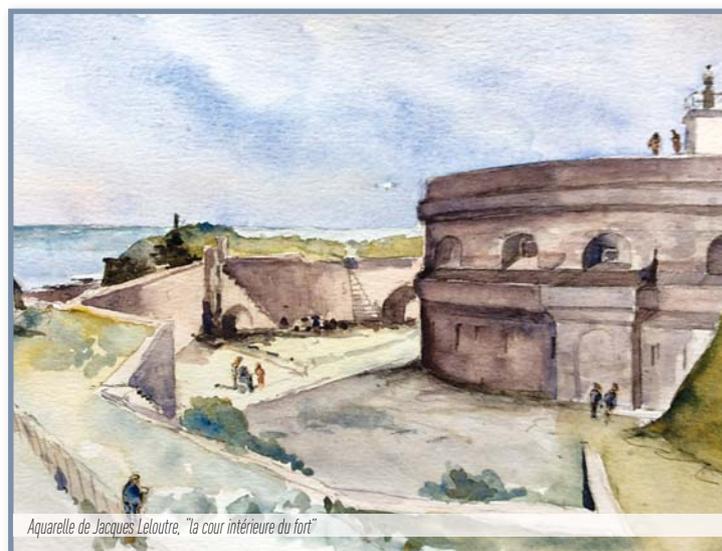
Association régie selon la loi de 1901 – Reconnue d'intérêt général, J.O. du 13 décembre 2003

Siège social : **Marie de Carentan**
BP 201 – 50500 CARENTAN LES MARAIS

N° de SIRET : 503 864 282 00028

www.ilesaintmarcouf.com / Facebook : [ilesaintmarcouf](https://www.facebook.com/ilesaintmarcouf)

Responsable de la publication : Christian Dromard



Aquarelle de Jacques Leloutre, "la cour intérieure du fort"